



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Légalisation d'une dérogation mineure visant à permettre au 3500, avenue Royale la construction d'un garage qui aura pour effet de porter la superficie totale des bâtiments accessoires à 120,24 mètres carrés alors que la norme stipule que les bâtiments accessoires ne peuvent excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal soit 58,72 mètres carrés comme prescrit à l'article 129 du règlement de zonage #15-674.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 7 mars 2022, à 19h30, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 3500, avenue Royale la construction d'un garage qui aura pour effet de porter la superficie totale des bâtiments accessoires à 120,24 mètres carrés alors que la norme stipule que les bâtiments accessoires ne peuvent excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal soit 58,72 mètres carrés comme prescrit à l'article 129 du règlement de zonage #15-674.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 22 février 2022 et que ce dernier soumettra une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement #89-189 régissant les dérogations mineures;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au secrétaire-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 18 février 2022

Avis numéro : 2022-16

Martin Leith, greffier trésorier et
directeur général adjoint

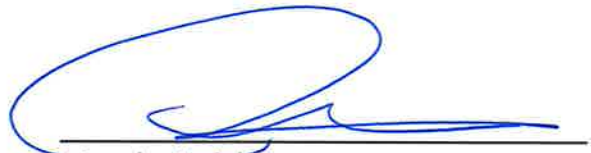
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 18 février 2022, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 18 février 2022.



Martin Leith, greffier trésorier et
directeur général adjoint